

# Risques naturels et technologiques

**Important :**  
conserver  
soigneusement  
ce document

## SAINT DENIS D'ACLON

SEINE-MARITIME

La commune de **SAINT DENIS D'ACLON** est exposée à :

### LE MOT DU MAIRE

« Notre ville est exposée à 3 risques majeurs : 2 risques naturels et 1 risque technologique.

Bien que les dangers soient localisés dans certaines parties du territoire communal, chaque habitant a droit à une information préventive.

Le présent document a pour objectif de vous exposer tous les risques auxquels nous pourrions être confrontés à SAINT DENIS D'ACLON : inondation, mouvement de terrain et transport de matières dangereuses.

Sans vouloir dramatiser, il faut être conscient que le risque nul n'existe pas. Alors, soyons prêts à réagir face à ces événements.

Je souhaite que ce document réalisé conjointement avec les services de l'État vous apporte l'information claire que vous pouvez attendre sur ce sujet ».

le Maire,

Philippe LEFEBVRE

### ■ 2 risques naturels



Inondation



Mouvement de terrain

### ■ 1 risque technologique



Transport de matières  
dangereuses

Commune de  
**SAINT DENIS D'ACLON**

Conformément aux articles R125-9 à R125-14 du code de l'environnement, ce document a été établi en juin 2007 par la mairie de SAINT DENIS D'ACLON au vu des connaissances locales et des informations transmises par la préfecture de la Seine-Maritime (SIRACED-PC 76) en collaboration avec les services de la direction départementale de l'équipement (DDE 76), la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE 76), le service départemental d'incendie et de secours (SDIS 76).



PRÉFECTURE DE LA SEINE MARITIME

## Le risque majeur

Le risque est considéré comme majeur lorsque l'aléa s'exerce dans une zone où existent des enjeux humains, matériels ou environnementaux importants. Il peut être :

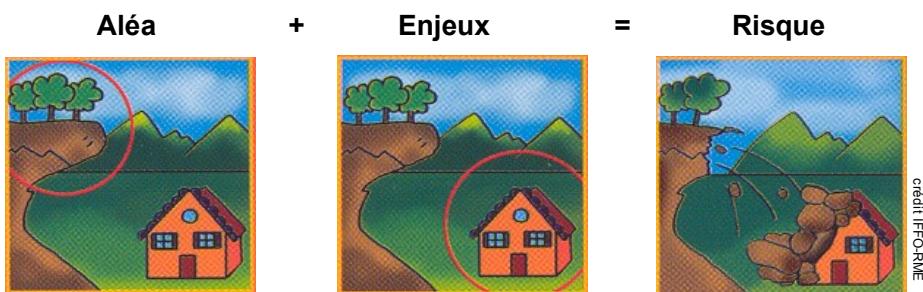
- **naturel :**

- inondation (ruissements, crues...)
- mouvement de terrain (effondrements de falaise, cavités souterraines...)
- tempête, cyclone
- avalanche
- feu de forêt
- séisme
- éruption volcanique

- **technologique :**

- industrie
- nucléaire
- transport de matières dangereuses

D'une manière générale, le risque majeur peut entraîner des dégâts matériels, des impacts sur l'environnement induisant une charge financière importante et/ou de nombreuses victimes.



## L'information préventive des populations sur les risques majeurs

L'article L125-2 du code de l'environnement précise que "**les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent.**" Les articles R125-9 à R125-14 précisent les modalités de cette information.

Informés, les citoyens intégreront mieux le risque majeur dans leur vie courante, pour mieux s'en protéger et acquerront ainsi une confiance lucide, génératrice de bons comportements individuels et collectifs.

## Les risques majeurs en Seine-Maritime



inondation



marnière



falaise



industriel



nucléaire



transport de matières dangereuses



# Le risque inondation

## Définition du risque

Une **inondation** est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, provoquée principalement par des pluies importantes, durables ou exceptionnelles lors de phénomènes orageux. Elle peut se traduire par :

- les ruissellements en vallée sèche et sur les pentes
- le débordement d'un cours d'eau (inondation de plaine)
- la remontée d'une nappe phréatique
- la stagnation des eaux pluviales
- l'accumulation de points bas et le débordement des réseaux d'assainissement.

## Les principales consignes de sécurité du risque inondation



abritez-vous  
fermez portes,  
fenêtres, ventilations

coupez le gaz  
et  
l'électricité

montez à pied  
dans les étages

écoutez  
la radio

n'allez pas chercher  
vos enfants  
à l'école

libérez les lignes  
pour les secours

## Situation du risque à SAINT DENIS D'ACLON

- La commune de SAINT DENIS D'ACLON est concernée par des risques d'inondation liés aux crues de la Saâne, ainsi qu'à des phénomènes de ruissellement provenant des plaines agricoles suite à de fortes précipitations.
- Des dommages ont été constatés dans la commune par arrêtés de catastrophe naturelle pour les inondations de :
  - juin et décembre 1993: arrêtés des 20/08/1993 et 11/01/1994
  - janvier 1995: arrêté du 06/02/1995
  - décembre 1999 : arrêté du 29/12/1999
  - mai 2000 : arrêté du 14/06/2000
- Lors des inondations de 1999, 14 habitations ont été sinistrées, avec des hauteurs d'eau comprises entre 30 et 100 cms. Les routes départementales 127 et 925 ont été touchées localement, ainsi que la rue du Saule et la voie communale située dans la cavée d'Avremesnil. Des hauteurs d'eau de 80 cms ont également été constatées dans les prairies situées en fond de vallée entre les bourgs de Ouville et Saint Denis.

## Prévention

- La surveillance météorologique est complétée par un **suivi des débits** dans la plupart des cours d'eau géré par des **services de prévision des crues**. Ces services appartiennent à l'Etat et assurent la transmission des informations au préfet qui décide d'alerter les maires des localités concernées. Chaque maire alerte ensuite la population de sa commune et prend les mesures de protection immédiates.
- Des **repères de crues** sont progressivement mis en place par les collectivités territoriales ou leurs groupements d'après un schéma directeur de prévision des crues. Ils indiquent le niveau atteint par les plus hautes eaux connues et doivent être visibles depuis la voie publique.

- Un **plan de prévention des risques inondation (PPRI)** a été prescrit le 23 mai 2001 sur les bassins versants de la Saône et de la Vienne. La commune de SAINT DENIS D'ACLON est comprise dans l'aire d'étude de ce PPRI qui réglemente l'occupation du sol et la construction dans les zones exposées au risque inondation.
- Le syndicat de communes sur les bassins versants Saône-Vienne-Scie réalise des travaux de lutte contre les inondations.



## Le risque mouvement de terrain : cavités souterraines

### Définition du risque

Un **mouvement de terrain** est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme. Il peut se traduire par :

- des glissements de terrain sur des versants instables
- des écroulements en masse et chutes de pierres et de blocs
- des affaissements et effondrements de cavités souterraines

En plaine, hormis le pays de Bray, il existe sur l'ensemble du département un risque potentiel d'affaissement plus ou moins brutal de cavités souterraines naturelles ou artificielles (carrières, marnières...). En effet, l'exploitation souterraine de la marne, du sable, du silex ou de l'argile s'est pratiquée jusqu'en 1940. De nombreux effondrements de terrain se produisent régulièrement après des pluies hivernales, avec une intensification depuis 1995.

### Les principales consignes de sécurité du risque cavités souterraines



évacuez l'habitation si elle est menacée



éloignez-vous de la zone instable

### Situation du risque à SAINT DENIS D'ACLON

- La commune de SAINT DENIS D'ACLON est concernée par le risque cavités souterraines.
- 1 indice de cavité souterraine a été recensé sur le territoire communal par le bureau de recherches géologiques et minières (BRGM).
- Dans le fichier de déclarations d'ouvertures de cavités souterraines et à ciel ouvert entre 1888 et 1935 classées aux archives départementales, 21 déclarations d'ouvertures de cavités sont enregistrées mais leur localisation n'est pas précisée. Conformément à la réglementation en vigueur, cette information est portée à la connaissance du public, ainsi que les consignes de sécurité se rapportant au risque.

# Les risques dans votre commune

## Prévention

En cas de menace ou d'incident, les experts peuvent demander :

- la consolidation des terrains ou des constructions
- le rebouchage de la cavité

Des évacuations peuvent être nécessaires si des habitations sont menacées.

- Toute personne qui a connaissance de l'existence d'une cavité souterraine ou d'une marnière dont l'effondrement est susceptible de porter atteinte aux personnes et aux biens, doit en informer le maire. Celui-ci communique au représentant de l'état les éléments dont il dispose à ce sujet (article L563-6 du code de l'environnement).
- La cartographie réalisée dans ce document est susceptible d'être modifiée en fonction de l'actualisation des données.



## Le risque lié au transport de matières dangereuses

### Définition du risque

Les risques associés au **transport de matières dangereuses** (TMD) résultent des possibilités de réactions physiques et/ou chimiques des matières transportées en cas de perte de confinement ou de dégradation de l'enveloppe les contenant (citernes, conteneurs, canalisations, colis...). Ces matières dangereuses peuvent être inflammables, explosives, corrosives ou radioactives.

### Les principales consignes de sécurité du risque TMD

abritez-vous fermez portes, fenêtres, ventilations	fermez toutes les ouvertures vers l'extérieur	écoutez la radio	n'allez pas chercher vos enfants à l'école	ne fumez-pas	libérez les lignes pour les secours

### Situation du risque à SAINT DENIS D'ACLON

- La commune de SAINT DENIS D'ACLON est concernée par :
  - **le transport routier** : les principaux axes concernés sont les routes départementales 27 et 127.

## Prévention

- Une réglementation rigoureuse portant sur :
  - la formation des personnels de conduite,
  - la construction de citerne selon des normes établies avec **des contrôles techniques** périodiques,
  - l'**identification et la signalisation de produits dangereux transportés** : code de danger, code matière, fiche de sécurité.
- **Des plans de secours** sont élaborés par les services de l'État et mis en oeuvre en cas d'incident ou d'accident.

**LE TRANSPORT ROUTIER DE MATIERES DANGEREUSES**

**SI VOUS ÊTES TEMOIN D'UN ACCIDENT**

**LOCALITE** **Code danger N° produit**

**ne pas vous exposer au produit (nuage de gaz, liquide, fumée ...)**

**éloigner les personnes à proximité, éloignez-vous et mettez-vous à l'abri**

**donner l'alerte aux services d'urgence 18 ou 112 en indiquant la commune et l'adresse exacte**

**si possible et sans prendre de risque, décrire la plaque orange (chiffres) et les symboles.**

**Symboles de Danger**

**Codes danger & N° produit**

**Codes danger & N° produit**

**SYNTHÈSE DES SYMBOLES**

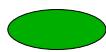
**PRINCIPAUX SYMBOLES DE DANGER**

- MATIERE EXPLOSIVE
- MATIERE RADIACTIVE
- EMANATION DE GAZ INFAMMABLE AU CONTACT DE L'EAU
- MATIERE DU GAZ COMBURANT
- MATIERE DU GAZ TOXIQUE
- GAZ OU LIQUIDE INFAMMABLE
- GAZ SOUS PRESSION
- MATIERE SOLIDE INFAMMABLE
- MATIERE CORROSIVE

# La vigilance météorologique

Une carte de France est diffusée deux fois par jour. Elle est consultable et disponible dans les médias habituels : journaux, radios, TV et auprès de Météo France.

**Les couleurs de la vigilance** sont les suivantes :



Pas de vigilance particulière



Situation normale pour la saison (exemples : neige en hiver, orages en été). Soyez toutefois attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique.



Soyez très vigilant : des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution météorologique et suivez les conseils émis par les pouvoirs publics.



Une vigilance absolue s'impose : des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez-vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.

## Le plan d'affichage du maire

La réglementation prévoit l'organisation des modalités **d'affichage des consignes de sécurité** à appliquer en cas de survenue du risque. Lorsque la nature du risque ou la répartition de la population l'exige, cet affichage peut être apposé dans les locaux et les terrains suivants :

- **établissements recevant du public** (R123-2 du code de la construction et de l'habitation) dont l'effectif public ou personnel est supérieur à 50 personnes,

- **immeubles** destinés à l'exercice d'une activité industrielle, commerciale, agricole ou de service dont le nombre d'occupants dépasse 50,

- **terrains de camping** ou aires de stationnement de caravanes dont la capacité équivaut au moins à 50 campeurs sous tente ou à 15 tentes et caravanes à la fois,

- **locaux d'habitation** de plus de 15 logements.

Les affiches sont disponibles en mairie. Le plan d'affichage, élaboré par le maire, répertorie les locaux de plus de 50 personnes ou 15 logements situés dans les zones concernées. Au vu du plan d'affichage, les affiches devront être apposées par les propriétaires à chaque entrée des bâtiments ou à raison d'une affiche par 5000 m<sup>2</sup> pour les terrains de camping et stationnement de caravanes.

*Ci-contre : modèle de l'affiche qui sera apposée par le maire dans les établissements sus-mentionnés.*



# Information

La préfecture dispose d'un système téléphonique automatique, appelé GALA, qui permet de prévenir les élus ou leurs collaborateurs au plus vite en cas d'événement le nécessitant.

- 
- |   |  |
|---|--|
| ☎ 02.35.83.03.10  | Mairie de SAINT DENIS D'ACLON  |
| ☎ 02.32.76.50.00  | Préfecture de la Seine-Maritime (SIRACED-PC) <a href="http://www.seine-maritime.pref.gouv.fr">www.seine-maritime.pref.gouv.fr</a>  |
| <b>Risques naturels</b>                                     |  |
| ☎ 02.35.58.53.27  | Direction Départementale de l'Equipement (DDE)<br><a href="http://www.seine-maritime.equipement.gouv.fr">www.seine-maritime.equipement.gouv.fr</a><br><a href="http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr">www.vigicrues.ecologie.gouv.fr</a> |
| ☎ 08.92.68.02.76  | Répondeur Météo-France <a href="http://www.meteofrance.com">www.meteofrance.com</a>  |
| <b>Risques technologiques</b>                               |  |
| ☎ 02.35.52.32.00  | Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE)<br><a href="http://www.haute-normandie.drire.gouv.fr">www.haute-normandie.drire.gouv.fr</a>  |
| www.prim.net  | Site Internet du ministère de l'Ecologie et du Développement Durable   |
| <a href="http://rme.ac-rouen.fr">http://rme.ac-rouen.fr</a> | Site Internet de l'Académie de Rouen   |

## Consignes de sécurité dans tous les cas

1/ Abritez-vous

2/ Écoutez la radio

3/ Respectez les consignes formulées par les autorités

## Fréquence des radios qui diffusent les consignes de sécurité

*FRANCE BLEU Haute-Normandie : 102.2 FM*

*FRANCE INTER : 91 FM*

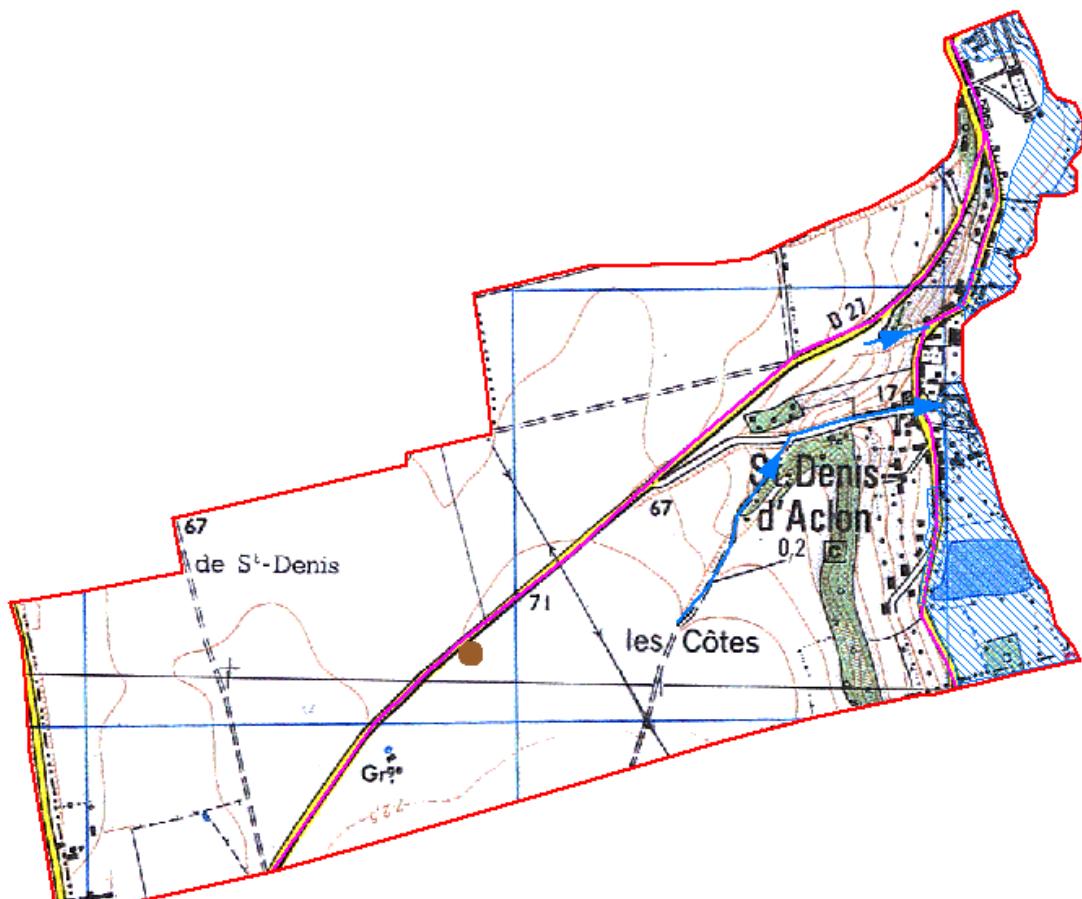
*RESONANCE 101.3 FM*

*Le présent document se veut un moyen de sensibilisation et d'information, il n'est pas opposable aux tiers*



## SAINT DENIS D'ACLON

Risques :  
Mouvement de terrain  
Inondation  
Transport de Matières Dangereuses



Cartographie de Document d'Information Communal sur les Risques Mts. (DICRIM)

### LEGENDE

**Risques technologiques**  
Transports de matières dangereuses

Routier

**Risques naturels**

Inondation

Indice de cavité souterraine  
(environne non enfonçable susceptible d'être modifiée)

0 100 200 300 Mètres

La zone d'information préventive des populations correspond au moins à la zone des risques.

Document cartographique élaboré en avril 2007, en fonction des connaissances et des documents de référence.

Scale 1:25 000  
IG N - Park - 2007  
Référence : 13-07-001  
Préfecture de la Seine-Maritime  
Cartographie - SIRAC E0-PC  
avril 2007

